

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE

-Bank ABC Tunisie-

Siège social : ABC Bulding –Les Berges du Lac

L'Arab Banking Corporation Tunisie –Bank ABC Tunisie- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mohamed Jamil GOUIDER et Mr Nouredine BEN ARBIA.

Bilan **Arrêté au 31 décembre 2021** **(Unité : en 1 000 DT)**

| | Notes | 31-déc-2021 | 31-déc-2020 |
|---|-------|------------------|------------------|
| Actifs | | | |
| AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP & TGT | 4.1 | 65 897 | 237 067 |
| AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers | 4.2 | 474 622 | 382 788 |
| AC3- Créances sur la clientèle | 4.3 | 617 424 | 595 329 |
| AC4- Portefeuille-titre commercial | | - | - |
| AC5- Portefeuille d'investissement | 4.4 | 142 642 | 111 978 |
| AC6- Valeurs immobilisées | 4.5 | 11 630 | 12 317 |
| AC7- Autres actifs | 4.6 | 15 749 | 17 032 |
| TOTAL ACTIFS | | 1 327 964 | 1 356 511 |
| Passifs | | | |
| PA1 – Banque Centrale, CCP | 4.7 | 1 108 | - |
| PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers | 4.8 | 39 400 | 166 510 |
| PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle | 4.9 | 1 011 760 | 734 064 |
| PA4 - Emprunts et ressources spéciales | 4.10 | 171 095 | 198 687 |
| PA5 - Autres passifs | 4.11 | 21 790 | 171 860 |
| TOTAL PASSIFS | | 1 245 153 | 1 271 121 |
| Capitaux propres | | | |
| CP1 - Capital | | 68 000 | 68 000 |
| CP2 - Réserves | | 2 952 | 2 192 |
| CP3 - Résultats reportés | | 12 126 | 10 550 |
| CP4 - Résultat de la période | | (267) | 4 648 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | 4.12 | 82 811 | 85 390 |
| TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES | | 1 327 964 | 1 356 511 |

Etat des engagements hors bilan
Arrêté au 31 décembre 2021
(Unité : en 1 000 DT)

| | Notes | 31-déc-2021 | 31-déc-2020 |
|---|-------|----------------|----------------|
| Passifs éventuels | | | |
| HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données | 4.13 | 129 459 | 23 170 |
| HB 2 - Crédits documentaires | | 37 929 | 56 175 |
| HB 3 - Actifs donnés en garantie | | - | - |
| TOTAL PASSIFS EVENTUELS | | 167 388 | 79 345 |
| Engagements donnés | | | |
| HB 4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle | 4.14 | 145 622 | 60 900 |
| TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES | | 145 622 | 60 900 |
| Engagements reçus | | | |
| HB 6 - Engagements de financement reçus | | - | - |
| HB 7 - Garanties reçues | 4.15 | 518 383 | 491 726 |
| TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS | | 518 383 | 491 726 |

Etat de résultat
Période allant du 1er Janvier au 31 décembre 2021
(Unité : en 1 000 DT)

| | Notes | 31-déc-2021 | 31-déc-2020 |
|--|-------|-----------------|-----------------|
| Produits d'exploitation bancaire | | | |
| PR1 - Intérêts et revenus assimilés | 4.17 | 43 666 | 51 367 |
| PR2 - Commissions (en produits) | 4.18 | 8 485 | 7 541 |
| PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières | 4.19 | 3 724 | 3 434 |
| PR4- Revenus du portefeuille d'investissement | 4.20 | 13 079 | 9 384 |
| Total produits d'exploitation bancaire | | 68 954 | 71 726 |
| Charges d'exploitation bancaire | | | |
| CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées | 4.21 | (31 595) | (30 621) |
| CH2 - Commissions encourues | 4.22 | (2 757) | (1 733) |
| Total charges d'exploitation bancaire | | (34 352) | (32 354) |
| PRODUIT NET BANCAIRE | | 34 602 | 39 372 |
| PR5/CH 4 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif | 4.23 | (4 640) | (2 946) |
| PR 7 - Autres produits d'exploitation | | 617 | 693 |
| CH 6 - Frais de personnel | 4.24 | (15 942) | (14 075) |
| CH 7 - Charges générales d'exploitation | 4.25 | (10 743) | (10 811) |
| CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations | 4.6 | (1 695) | (1 726) |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | 2 199 | 10 507 |
| PR8/CH9 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires | | (101) | (95) |
| CH 11- Impôts sur les sociétés | | (1 337) | (5 103) |
| RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES | | 761 | 5 309 |
| PR9/CH10 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires | 4.26 | (1 028) | (661) |
| RESULTAT NET DE LA PERIODE | | (267) | 4 648 |
| RESULTAT PAR ACTION (TND) | 4.27 | (0.039) | 0.684 |

Etat de flux de trésorerie
Période allant du 1er Janvier au 31 décembre 2021
(Unité : en 1 000 DT)

| | Notes | 31-déc-2021 | 31-déc-2020 |
|--|-------------|-----------------|-----------------|
| Activités d'exploitation | | | |
| Produits d'exploitation bancaire encaissés | | 56 217 | 61 705 |
| Charges d'exploitation bancaire décaissées | | (33 305) | (29 617) |
| Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers | | (8 310) | (19 565) |
| Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle | | 2 249 | (43 975) |
| Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle | | 284 789 | (25 361) |
| Sommes versées au personnel et créditeurs divers | | (12 847) | (15 078) |
| Autres flux de trésorerie | | (160 353) | 139 675 |
| Impôts sur les sociétés payés | | (6 879) | (5 080) |
| Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation | | 121 561 | 62 704 |
| Activités d'investissement | | | |
| Intérêts encaissés sur portefeuille d'investissement | | 9 573 | 5 671 |
| Acquisitions \ cessions sur portefeuille d'investissement | | (27 157) | (27 372) |
| Acquisitions \ cessions d'immobilisations | | (1 008) | (603) |
| Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement | | (18 592) | (22 304) |
| Activités de financement | | | |
| Emission d'emprunts | | - | 182 010 |
| Remboursement d'emprunts | | (26 915) | (3 749) |
| Dividendes payés | | (2 312) | - |
| Flux de trésorerie net provenant des activités de financement | | (29 227) | 178 261 |
| Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice | | 73 742 | 218 661 |
| Liquidités et équivalents en début d'exercice | | 336 862 | 118 201 |
| Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice | 4.28 | 410 604 | 336 862 |

Notes aux états financiers au 31 décembre 2021

1. Référentiel d'élaboration des états Financiers

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation Tunisie (ABC Tunisie) sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96 – 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

2. Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

3. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation–Tunisie sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les lettres de crédit, les lettres de garantie et les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'elles sont contractées et sont transférées au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour le montant de décaissement.

- Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

- Comptabilisation des revenus des crédits à la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice pour leurs montants rattachés audit exercice.

Les intérêts sur crédits d'escompte sont comptabilisés dans les comptes d'intérêts constatés d'avance au moment du déblocage de ces crédits et sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis « (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) ou parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios sur les comptes courants gelés sont réservés et présentés en fin d'exercice en déduction des comptes courants débiteurs.

- Provisions sur engagements

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 2013-21, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

| | |
|--|------|
| - A : Actifs courants | 0% |
| - B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier | 0% |
| - B2 : Actifs incertains | 20% |
| - B3 : Actifs préoccupants | 50% |
| - B4 : Actifs compromis | 100% |

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

- **Provisions additionnelles**

Conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

- **Provision collective**

Pour le calcul de la provision collective en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, la banque a appliqué l'approche prévue au niveau de l'annexe 3 de la circulaire BCT 91-24 prévoyant la méthodologie de calcul des provisions collectives telle que modifié par la circulaire 2021-01 du 11 janvier 2021 et la circulaire 2022-02 du 04 mars 2022.

Le montant de la dotation additionnelle ainsi calculé compte tenu des modifications prévues par la circulaire 2022-02 s'élève à 1 230 KDT contre une dotation de 234 KDT compte non tenu des nouvelles règles prévues par la circulaire précitée.

3.2. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation.

3.3. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les différences de change sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

Pour la couverture contre le risque de change, la banque a recours lorsqu'elle se trouve exposée à ce risque aux moyens usuels de couverture (SWAP de change, Contrats de change à terme...).

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence. A l'exception des éléments non monétaires et des engagements de change à terme à des fins spéculatives, cette conversion est faite sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date d'arrêté.

3.4. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

- | | |
|--|------------|
| - Matériel de transport | 20% |
| - Mobilier et matériel de bureau | 10% et 20% |
| - Matériel informatique | 33% |
| - Système d'information « Ambit » | 20% |
| - Autres Logiciels informatiques | 33% |
| - Agencement, Aménagement et Installations | 10% |
| - Constructions | 3% |

3.5. Comptabilisation et évaluation des titres

Comptabilisation des titres

a) Titres de transaction

Les titres de transaction se distinguent par les deux critères suivants :

- Leur courte durée de détention ;
- Leur liquidité.

Pour être classés parmi les titres de transaction, la durée de détention des titres doit être limitée à trois mois.

b) Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

Les titres de placement sont ceux qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction, ni à ceux retenus pour les titres d'investissement.

c) Titres d'investissement

Pour pouvoir classer des valeurs en titres d'investissement, la banque doit avoir l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

Evaluation en date d'arrêté

a) Titres de transaction

A chaque arrêté comptable, les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat.

b) Titres de placement

A chaque arrêté comptable, les titres de placement font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, en vue d'estimer s'il convient de constituer des provisions pour dépréciation.

Les titres sont valorisés pour chaque type de titres séparément. Les plus-values latentes mises en évidence sur certains titres ne peuvent pas compenser des pertes latentes sur d'autres. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

c) Titres d'investissement

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements ou reprises des primes ou décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Règles de constatation des revenus

Les dividendes des titres à revenu variable sont comptabilisés en produits dès le moment où le droit au dividende est établi.

Les intérêts des titres à revenus fixe sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus. La comptabilisation des revenus des titres à revenu fixe dans le cas où l'acquisition est faite avec une prime ou une décote et / ou lorsqu'il y a une différence entre le taux nominal de rémunération du titre et le taux du marché au moment de l'acquisition est faite selon la méthode linéaire.

Selon cette méthode, les titres sont enregistrés, lors de leur acquisition, coupon couru à l'achat exclu. A chaque arrêté comptable, il est procédé de la manière suivante :

- Les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat ;
- Le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

4. Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisien)

Note 4.1 – Caisse, et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT

Le solde de ce poste s'élève à 65 897 KDT au 31 Décembre 2021 et se décompose comme suit :

| | 31-déc-2021 | 31-déc-2020 |
|--------------|---------------|----------------|
| Caisse | 5 024 | 4 575 |
| BCT | 60 873 | 232 492 |
| TOTAL | 65 897 | 237 067 |

Note 4.2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à 474 622 KDT au 31 Décembre 2021 et se décompose comme suit :

| | 31-déc-2021 | 31-déc-2020 |
|---|----------------|----------------|
| Créances sur les établissements bancaires | 454 643 | 334 217 |
| Comptes Ordinaires chez les correspondants | 152 862 | 56 389 |
| Placements chez la BCT | 30 000 | 88 258 |
| Placements chez les correspondants | 271 028 | 188 081 |
| Créances sur les Etablissements bancaires | - | - |
| Créances rattachées | 753 | 1 489 |
| Créances sur les établissements financiers | 19 979 | 48 571 |
| Créances sur les Etablissements Financiers | 19 900 | 48 072 |
| Créances rattachées | 79 | 499 |
| TOTAL | 474 622 | 382 788 |

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

| | Inf. à 3 mois | de 3 mois à 1 an | de 1 an à 5 ans | plus de 5 ans | Total |
|---|----------------|------------------|-----------------|---------------|----------------|
| Créances sur les établissements bancaires | 379 880 | 74 763 | - | - | 454 643 |
| Comptes Ordinaires chez les correspondants | 152 862 | - | - | - | 152 862 |
| Placements chez la BCT | 30 000 | - | - | - | 30 000 |
| Placements chez les correspondants | 196 265 | 74 763 | - | - | 271 028 |
| Créances rattachées | 753 | - | - | - | 753 |
| Créances sur les établissements financiers | 979 | 19 000 | - | - | 19 979 |
| Créances sur les Etablissements Financiers | 900 | 19 000 | - | - | 19 900 |
| Créances rattachées | 79 | - | - | - | 79 |
| TOTAL | 380 859 | 93 763 | - | - | 474 622 |

La totalité des créances ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale.

La totalité des créances ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 4.3 – Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 617 424 KDT au 31 Décembre 2021 et se décompose comme suit :

| | 31-déc-2021 | 31-déc-2020 |
|---------------------------------------|----------------|----------------|
| Comptes débiteurs | 6 146 | 7 491 |
| Comptes courants débiteurs | 6 140 | 7 481 |
| Produits à recevoir | 6 | 10 |
| Autres concours à la clientèle | 641 387 | 611 975 |
| Escompte commercial | 5 154 | 8 953 |
| Crédits à Court Terme | 145 123 | 133 503 |
| Crédits à Moyen et Long Terme | 459 446 | 443 634 |
| Crédits de consolidation | 1 102 | 785 |
| Impayés | 22 436 | 17 741 |
| Produits à recevoir | 9 191 | 8 247 |
| Produits perçus d'avance | (1 065) | (888) |
| Total Créances Brutes | 647 533 | 619 466 |
| Provisions affectées | (13 707) | (10 466) |
| Agios réservés | (11 888) | (10 387) |
| Provisions Collectives | (4 514) | (3 284) |
| TOTAL | 617 424 | 595 329 |

Le montant des créances éligibles au refinancement de la Banque Centrale s'élève à 95 773 KDT.

La ventilation des engagements par classe de risque se présente comme suit :

| | 31-déc-2021 | 31-déc-2020 |
|--|----------------|----------------|
| Classe A | 589 040 | 569 077 |
| Classe B1 | 29 518 | 27 472 |
| Total Créances performantes | 618 558 | 596 549 |
| Classe B2 | 2 071 | 1 189 |
| Classe B3 | 1 290 | 592 |
| Classe B4 | 25 614 | 21 136 |
| Total Créances non performantes | 28 975 | 22 917 |
| TOTAL | 647 533 | 619 466 |

Le mouvement des créances et des provisions correspondantes se présente comme suit :

| | 31-déc-2021 | 31-déc-2020 |
|---|-----------------|-----------------|
| Encours des créances douteuses | 28 975 | 22 917 |
| Stocks de provisions de début d'exercice | (10 466) | (9 801) |
| Dotation de l'exercice | (4 137) | (1 408) |
| Reprise de l'exercice | 896 | 743 |
| Stocks de provisions à la fin d'exercice | (13 707) | (10 466) |

Les produits relatifs à des créances classées parmi les classes B2, B3 ou B4 ne sont pas constatés en revenu mais parmi les comptes d'intérêts et agios réservés et présentés en déduction des créances. Ces produits ne sont comptabilisés dans le résultat qu'une fois effectivement encaissés. A la date du 31 décembre 2021, l'encours des créances classées s'élève à 28 975 KDT et le montant des intérêts et agios réservés s'élève à 11 888 KDT.

Par ailleurs, et comme indiqué au niveau de la note aux états financiers, note 3.1, la banque a constitué les provisions additionnelles et ce conformément à la circulaire BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013. Le montant de ladite provision s'élève à 3 479 KDT au 31 décembre 2021 contre 818 KDT au 31 décembre 2020 soit une dotation additionnelle s'élevant à 2 661 KDT au titre de l'exercice 2021.

La ventilation des créances sur la clientèle selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

| | Inf. à 3 mois | de 3 mois à 1 an | de 1 an à 5 ans | plus de 5 ans | Total |
|---------------------------------------|----------------|------------------|-----------------|---------------|----------------|
| Comptes débiteurs | 6 146 | - | - | - | 6 146 |
| Comptes courants débiteurs | 6 140 | - | - | - | 6 140 |
| Produits à recevoir | 6 | - | - | - | 6 |
| Autres concours à la clientèle | 168 154 | 111 313 | 343 087 | 18 833 | 641 387 |
| Escompte commercial | 2 683 | 2 217 | 254 | - | 5 154 |
| Crédits à Court Terme | 122 356 | 22 746 | 21 | - | 145 123 |
| Crédits à Moyen et Long Terme | 12 498 | 86 182 | 342 223 | 18 543 | 459 446 |
| Crédits de consolidation | 55 | 168 | 589 | 290 | 1 102 |
| Impayés | 22 436 | - | - | - | 22 436 |
| Produits à recevoir | 9 191 | - | - | - | 9 191 |
| Produits perçus d'avance | (1 065) | - | - | - | (1 065) |
| Total Créances Brutes | 174 300 | 111 313 | 343 087 | 18 833 | 647 533 |

Note 4.4 – Portefeuille d'investissement

Le solde de ce poste s'élève à 142 642 KDT au 31 Décembre 2021 et se décompose comme suit :

| | 31-déc-2021 | 31-déc-2020 |
|-----------------------------------|----------------|----------------|
| Titre à revenu fixe | 142 590 | 111 926 |
| Bons de trésor assimilables (BTA) | 150 000 | 120 000 |
| Décote/Prime | (12 735) | (13 012) |
| Produits à recevoir | 5 325 | 4 938 |
| Titre à revenu variable | 52 | 52 |
| Société Tunisienne de Garantie | 20 | 20 |
| SIBTEL | 32 | 32 |
| TOTAL | 142 642 | 111 978 |

La différence entre la valeur des titres à l'achat et la valeur nominale est comptabilisée séparément sous la ligne Décote/Prime ; ce montant fait l'objet d'un étalement linéaire sur la période restant à courir entre la date d'acquisition à la date d'échéance du titre.

Note 4.5 – Valeurs immobilisées

Le solde de ce poste s'élève à 11 630 KDT au 31 Décembre 2021 et se décompose comme suit :

| | Val. Brute au 31/12/2020 | Acquisition / Cession / Reclassement | Val. Brute au 31/12/2021 | Amortissement 31/12/2020 | Cession / Régularisation | Dotation 2021 | Amortissement 31/12/2021 | Valeur nette au 31/12/2021 |
|--|-----------------------------|--|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|----------------|-----------------------------|-------------------------------|
| Terrains | 7 216 | 13 | 7 229 | - | - | - | - | 7 229 |
| Agencements, Aménagements Installations | 8 090 | 31 | 8 121 | (5 112) | 139 | (808) | (5 781) | 2 340 |
| Immeubles | 299 | - | 299 | (111) | - | (10) | (121) | 178 |
| Matériel de Transport | 805 | - | 805 | (715) | - | (55) | (770) | 35 |
| Matériel Informatique | 1 758 | (653) | 1 105 | (1 518) | 756 | (147) | (909) | 196 |
| Mobilier et Matériel de Bureau | 755 | (17) | 738 | (525) | 17 | (76) | (584) | 154 |
| Logiciels Informatiques | 5 708 | 659 | 6 367 | (4 337) | - | (599) | (4 936) | 1 431 |
| Avances sur Immobilisations | 4 | 63 | 67 | - | - | - | - | 67 |
| TOTAL | 24 635 | 96 | 24 731 | (12 318) | 912 | (1 695) | (13 101) | 11 630 |

Note 4.6 – Autres actifs

Le solde de ce poste s'élève à 15 749 KDT au 31 Décembre 2021 et se décompose comme suit :

| | 31-déc-2021 | 31-déc-2020 |
|--|---------------|---------------|
| Crédits au personnel | 8 081 | 9 339 |
| Immobilisations destinées à la vente | 910 | 3 667 |
| Comptes de suspens débiteurs | 2 461 | 2 966 |
| Cautions | 283 | 418 |
| Charges Constatées d'avance | 428 | 409 |
| Frais d'émission d'emprunts (Net) (1) | 207 | 308 |
| Stocks | 307 | 119 |
| Avances et Acomptes sur commandes en cours | 32 | 32 |
| Etat, Impôt et taxes | 3 266 | - |
| Total Brut | 15 975 | 17 258 |
| Provisions pour dépréciation des actifs | (226) | (226) |
| TOTAL | 15 749 | 17 032 |

(1) Les frais d'émission d'emprunt se détaillent comme suit :

| | 31-déc-2021 | 31-déc-2020 |
|--------------------------------|-------------|-------------|
| Solde au début de la période | 308 | 117 |
| Addition | - | 264 |
| Dotation au résorption | (101) | (73) |
| Solde en fin de période | 207 | 308 |

Le montant de la dotation annuelle est inclus au niveau de la rubrique CH1 « Intérêts encourus et charges assimilés » au niveau de la sous-rubrique « Intérêts sur emprunts obligataires ».

Les frais d'émission et primes de remboursement des emprunts sont amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Note 4.7 - Banque Centrale, CCP

Le solde de ce poste s'élève à 1 108 KDT au 31 Décembre 2021 et se décompose comme suit :

| | 31-déc-2021 | 31-déc-2020 |
|----------------------|--------------|-------------|
| Compte BCT créditeur | 1 108 | - |
| TOTAL | 1 108 | - |

Note 4.8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à 39 400 KDT au 31 Décembre 2021 et se décompose comme suit :

| | 31-déc-2021 | 31-déc-2020 |
|--------------------------------------|---------------|----------------|
| Emprunts interbancaires | 16 | - |
| Dépôts des établissements bancaires | 33 296 | 163 396 |
| Dépôts des établissements financiers | 6 088 | 3 084 |
| Dettes rattachées | - | 30 |
| TOTAL | 39 400 | 166 510 |

La ventilation des dépôts et des avoirs des établissements bancaires et financiers selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

| | Inf. à 3 mois | de 3 mois à 1 an | de 1 an à 5 ans | plus de 5 ans | Total |
|--------------------------------------|---------------|------------------|-----------------|---------------|---------------|
| Emprunts interbancaires | 16 | - | - | - | 16 |
| Dépôts des établissements bancaires | 33 296 | - | - | - | 33 296 |
| Dépôts des établissements financiers | 6 088 | - | - | - | 6 088 |
| Dettes rattachées | - | - | - | - | - |
| TOTAL | 39 400 | - | - | - | 39 400 |

Note 4.9 - Dépôts de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 1 011 760 KDT au 31 Décembre 2021 et se décompose comme suit :

| | 31-déc-2021 | 31-déc-2020 |
|---|------------------|----------------|
| Dépôts à vue | 830 290 | 587 011 |
| Dépôts d'épargne | 88 409 | 79 232 |
| Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées | 70 687 | 55 800 |
| Certificats de dépôts | 15 500 | 1 500 |
| Autres Sommes dues à la clientèle | 6 643 | 9 284 |
| Charges à payer | 610 | 1 489 |
| Intérêts payés d'avance | (379) | (252) |
| TOTAL | 1 011 760 | 734 064 |

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

| | Inf. à 3 mois | de 3 mois à 1 an | de 1 an à 5 ans | plus de 5 ans | Total |
|---|----------------|------------------|-----------------|---------------|------------------|
| Dépôts à vue | 830 290 | - | - | - | 830 290 |
| Dépôts d'épargne | 88 409 | - | - | - | 88 409 |
| Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées | 26 057 | 42 234 | 2 396 | - | 70 687 |
| Certificats de dépôts | 15 500 | - | - | - | 15 500 |
| Autres Sommes dues à la clientèle | 6 643 | - | - | - | 6 643 |
| Charges à payer | 610 | - | - | - | 610 |
| Intérêts payés d'avance | (379) | - | - | - | (379) |
| TOTAL | 967 130 | 42 234 | 2 396 | - | 1 011 760 |

Note 4.10 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste s'élève à 171 095 KDT au 31 Décembre 2021 et se décompose comme suit :

| | 31-déc-2021 | 31-déc-2020 |
|-----------------------|----------------|----------------|
| Emprunts obligataires | 30 213 | 37 502 |
| Autres emprunts | 137 384 | 157 010 |
| Dettes rattachées | 3 498 | 4 175 |
| TOTAL | 171 095 | 198 687 |

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

| | Inf. à 3 mois | de 3 mois à 1 an | de 1 an à 5 ans | plus de 5 ans | Total |
|-----------------------|---------------|------------------|-----------------|---------------|----------------|
| Emprunts obligataires | - | 7 290 | 21 422 | 1 501 | 30 213 |
| Autres emprunts | - | 39 252 | 98 132 | - | 137 384 |
| Dettes rattachées | - | 3 498 | - | - | 3 498 |
| TOTAL | - | 50 040 | 119 554 | 1 501 | 171 095 |

Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

| | Montant initial | Date d'émission | Date d'échéance | Encours au 31-déc-2020 | Remboursements / Emissions | Encours au 31-déc-2021 |
|------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------------|----------------------------|------------------------|
| Emprunts obligataires | 45 000 | | | 37 502 | (7 289) | 30 213 |
| Emprunt ABC 2018 | 20 000 | 02/07/2018 | 02/07/2025 | 12 502 | (3 790) | 8 712 |
| Emprunt ABC 2020 | 25 000 | 22/06/2020 | 22/06/2027 | 25 000 | (3 499) | 21 501 |
| Autres Emprunts | 157 010 | | | 157 010 | (19 626) | 137 384 |
| Emprunt ABC IB | 157 010 | 07/05/2020 | 07/05/2025 | 157 010 | (19 626) | 137 384 |
| TOTAL | 202 010 | - | - | 194 512 | (26 915) | 167 597 |

L'emprunt contracté auprès de ABC IB (banque faisant partie du groupe ABC) pour 50 millions d'euros a fait l'objet de couverture contre le risque de change par le recours au mécanisme de couverture du fond de péréquation de change.

Note 4.11 – Autres passifs

Le solde de ce poste s'élève à 21 790 KDT au 31 Décembre 2021 et se décompose comme suit :

| | 31-déc-2021 | 31-déc-2020 |
|------------------------------------|---------------|----------------|
| Dettes au personnel | 5 153 | 3 713 |
| Comptes de suspens | 3 258 | 156 135 |
| Créditeurs Divers | 5 078 | 2 966 |
| Etat, Impôt et taxes | 1 952 | 4 610 |
| Charges à payer | 4 353 | 2 654 |
| Dettes sociales | 859 | 790 |
| Provisions pour risques et charges | 976 | 875 |
| Jetons de présence à payer | 161 | 117 |
| TOTAL | 21 790 | 171 860 |

Note 4.12 – Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2021, le capital social s'élevait à 68 000 KDT composé de 6 800 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT l'action. Le total des capitaux propres de la Banque s'élève à 82 811 KDT au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

| | Capital | Réserves | Résultats reportés | Résultat net de l'exercice | Total |
|------------------------------|---------------|--------------|--------------------|----------------------------|---------------|
| Solde au 31-12-2018 | 68 000 | 1 236 | 6 056 | 1 974 | 77 266 |
| Affectation du résultat 2018 | - | 401 | 1 573 | (1 974) | - |
| Distribution de dividendes | - | - | (987) | - | (987) |
| Résultat au 31-12-2019 | - | - | - | 4 463 | 4 463 |
| Solde au 31-12-2019 | 68 000 | 1 637 | 6 642 | 4 463 | 80 742 |
| Affectation du résultat 2019 | - | 555 | 3 908 | (4 463) | - |
| Résultat au 31-12-2020 | - | - | - | 4 648 | 4 648 |
| Solde au 31-12-2020 | 68 000 | 2 192 | 10 550 | 4 648 | 85 390 |
| Affectation du résultat 2020 | - | 760 | 3 888 | (4 648) | - |

| | | | | | |
|----------------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---------------|
| Distribution de dividendes | - | - | (2 312) | - | (2 312) |
| Résultat au 31-12-2021 | - | - | - | (267) | (267) |
| Solde au 31-12-2021 | 68 000 | 2 952 | 12 126 | (267) | 82 811 |

Les réserves se détaillent comme suit :

| | 31-déc-2021 | 31-déc-2020 |
|---------------------|--------------|--------------|
| Réserves Légales | 2 752 | 1 992 |
| Réserves ordinaires | 200 | 200 |
| TOTAL | 2 952 | 2 192 |

Note 4.13 – Cautions, avals et autres garanties données :

Le solde de ce poste s'élève à 129 459 KDT au 31 Décembre 2021 et se décompose comme suit :

| | 31-déc-2021 | 31-déc-2020 |
|---|----------------|---------------|
| Garanties en faveur des établissements de crédits | - | 2 329 |
| Garanties en faveur de la clientèle | 129 459 | 20 841 |
| TOTAL | 129 459 | 23 170 |

Note 4.14 – Engagements de financement en faveur de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 145 622 KDT au 31 Décembre 2021 et se décompose comme suit :

| | 31-déc-2021 | 31-déc-2020 |
|--|----------------|---------------|
| Engagements de financement donnés en faveur d'établissements bancaires et financiers | 19 101 | 25 928 |
| Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle | 126 521 | 34 972 |
| TOTAL | 145 622 | 60 900 |

Note 4.15 – Garanties reçues

Le solde de ce poste s'élève à 518 383 KDT au 31 Décembre 2021 et se décompose comme suit :

| | 31-déc-2021 | 31-déc-2020 |
|--|----------------|----------------|
| Garanties reçues des banques | 313 479 | 238 404 |
| Garanties SOTUGAR | 1 585 | - |
| Garanties réelles reçues de la clientèle | 34 105 | 33 221 |
| Garanties de l'Etat | 169 214 | 220 101 |
| TOTAL | 518 383 | 491 726 |

La valeur des garanties réelles reçues de la clientèle ainsi présentée correspond à la valeur de la garantie dans la limite de l'engagement des clients.

Pour les garanties réelles, la juste valeur de la totalité des garanties reçues en couverture des engagements s'élève à 92 364 KDT au 31 Décembre 2021 contre 83 150 KDT au 31 Décembre 2020.

Note 4.16 – Opérations de change

Au 31 décembre 2021, les opérations de change à terme se détaillent comme suit :

- Dinars à recevoir / Devise à livrer : 14 806 KDT
- Devise à recevoir / Dinars à livrer : 5 598 KDT

Au 31 Décembre 2021, la banque n'a aucune opération sur titres en cours.

Au 31 Décembre 2021, la banque n'a aucune opération de change au comptant non encore dénouée.

Note 4.17 - Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 43 666 KDT au titre de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

| | 31-déc-2021 | 31-déc-2020 |
|--|---------------|---------------|
| Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers | 11 984 | 14 971 |
| Intérêts sur créances sur la clientèle | 31 682 | 36 396 |
| TOTAL | 43 666 | 51 367 |

Note 4.18 - Commissions (en produits)

Les commissions totalisent 8 485 KDT au titre de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

| | 31-déc-2021 | 31-déc-2020 |
|---|--------------|--------------|
| Chèques, effets, virements et tenue de compte | 2 373 | 2 170 |
| Commission d'intermédiation | 88 | 74 |
| Opérations de commerce extérieur | 1 395 | 1 450 |
| Crédits documentaires, engagement de financement et garanties | 898 | 810 |
| Gestion, étude des engagements | 1 936 | 1 791 |
| Monétique | 1 365 | 919 |
| Autres commissions | 430 | 327 |
| TOTAL | 8 485 | 7 541 |

Note 4.19 - Gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières totalisent 3 724 KDT au titre de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

| | 31-déc-2021 | 31-déc-2020 |
|-------------------------------------|--------------|--------------|
| Gains nets sur opérations de change | 3 702 | 3 297 |
| Gains Nets sur SWAP de change | 22 | 137 |
| TOTAL | 3 724 | 3 434 |

Note 4.20 - Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement totalisent 13 079 KDT au titre de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

| | 31-déc-2021 | 31-déc-2020 |
|-------------------------|---------------|--------------|
| Intérêts sur BTA | 9 960 | 6 962 |
| Résorption Prime/Décote | 3 119 | 2 422 |
| TOTAL | 13 079 | 9 384 |

Note 4.21 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 31 595 KDT au titre de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

| | 31-déc-2021 | 31-déc-2020 |
|--|---------------|---------------|
| Intérêts sur dépôts des établissements bancaires et financiers | 986 | 3 737 |
| Intérêts sur dépôts de la clientèle | 11 990 | 13 608 |
| Intérêts sur emprunts obligataires | 3 585 | 3 289 |
| Intérêts des autres emprunts | 15 034 | 9 987 |
| TOTAL | 31 595 | 30 621 |

Note 4.22 – Commissions (en charges)

Les commissions encourues totalisent 2 757 KDT au titre de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

| | 31-déc-2021 | 31-déc-2020 |
|---|--------------|--------------|
| Commissions encourues sur comptes NOSTRI | 343 | 196 |
| Frais de traitement des cartes et opérations monétiques | 1 573 | 1 084 |
| Commissions Sibtel | 31 | 33 |
| Commissions sur opérations la BCT | 34 | 25 |
| Autres commissions sur opérations avec la clientèle | 7 | 2 |
| Charges sur engagements de garantie | 769 | 393 |
| TOTAL | 2 757 | 1 733 |

Note 4.23 – Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

| | 31-déc-2021 | 31-déc-2020 |
|---|----------------|----------------|
| Dotation aux provisions sur risque de crédit (*) | (4 137) | (1 408) |
| Dotation pour provision collective | (1 230) | (2 146) |
| Reprise de provisions sur risque de crédit | 896 | 743 |
| Reprise de provisions sur engagements hors bilan | 19 | - |
| Récupération sur créances passées par pertes | 7 | 3 |
| Pertes sur créances abandonnées | (75) | (133) |
| Coût Net du Risque de crédit | (4 520) | (2 941) |
| Provisions pour Risques & charges Divers | (120) | (120) |
| Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs | - | (39) |
| Reprise de provisions pour dépréciation des actifs | - | 154 |
| Reprise de provisions pour charges divers | - | - |
| Coût Net du risque | (4 640) | (2 946) |

(*) Incluant la charge de provision additionnelle pour 2 661 KDT.

Note 4.24 – Frais de Personnel

Les frais de personnel totalisent 15 942 KDT au titre de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

| | 31-déc-2021 | 31-déc-2020 |
|--|---------------|---------------|
| Rémunération de personnel | 12 438 | 11 404 |
| Charges sociales et autres cotisations | 2 446 | 2 413 |
| Autres charges liées au personnel | 1 058 | 258 |
| TOTAL | 15 942 | 14 075 |

Note 4.25 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation totalisent 10 743 KDT au titre de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

| | 31-déc-2021 | 31-déc-2020 |
|---|---------------|---------------|
| Loyers, Eau et Electricité | 2 174 | 2 165 |
| Frais de licences informatiques | 1 004 | 830 |
| Jetons de présence & frais de conseils d'administration | 818 | 816 |
| Frais de communication | 689 | 821 |
| Divers honoraires | 723 | 580 |
| Frais divers d'exploitation | 3 085 | 3 003 |
| Fonds de garantie des dépôts | 2 129 | 2 173 |
| Contribution sociale de solidarité | 121 | 423 |
| TOTAL | 10 743 | 10 811 |

Les charges générales d'exploitation sont constituées en totalité par des autres charges d'exploitation.

Note 4.26 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires :

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 028 KDT au titre de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

| | 31-déc-2021 | 31-déc-2020 |
|-----------------------------|----------------|--------------|
| Contribution Exceptionnelle | (3) | (461) |
| Don faveur Fond 1818 | - | (200) |
| Don faveur Gouvernement | (1 025) | - |
| TOTAL | (1 028) | (661) |

Note 4.27– Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au 31 décembre 2021, se présentent comme suit :

| | 31-déc-2021 | 31-déc-2020 |
|---|----------------|--------------|
| Résultat net (en DT) | (267 089) | 4 648 043 |
| Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT) | (267 089) | 4 648 043 |
| Nombre moyen d'actions ordinaires | 6 800 000 | 6 800 000 |
| Résultat par Action | (0.039) | 0.684 |

Le résultat par action ainsi déterminé correspond au résultat de base et au résultat dilué par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

Note 4.28 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalent de liquidités comprennent :

- Les avoirs en caisses et chez la BCT ;
- Les avoirs chez les correspondants ;
- Les placements dont la durée ne dépasse pas 3 mois.

De ce montant, il est déduit :

- Les dépôts des correspondants ;
- Les emprunts dont la durée ne dépasse pas 3 mois.

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint 410 604 KDT au 31 Décembre 2021 détaillés comme suit :

| | 31-déc-2021 | 31-déc-2020 |
|---|----------------|----------------|
| Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT (4.1) | 65 897 | 237 067 |
| Créances sur les Etablissements Bancaires (autres que crédits accordés aux Etab. Bancaires et financiers) | 379 127 | 263 191 |
| Compte BCT Crédeur | (1 108) | - |
| Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires | (33 312) | (163 396) |
| Total | 410 604 | 336 862 |

5. Autres notes aux états financiers

Note 5.1 – Transactions avec les parties liées

Le tableau ci-après présente la nature des relations avec les parties liées :

| Partie liée | Nature de la relation |
|------------------------|--------------------------------------|
| ABC Tunis | Entité faisant partie du même groupe |
| ABC BSC | Société mère |
| ABC Brésil | Entité faisant partie du même groupe |
| ABC International Bank | Entité faisant partie du même groupe |

Les transactions conclues avec les parties sont conclues dans les conditions du marché.

La banque n'exerce aucune influence notable sur l'une de ces parties.

Opérations avec ABC Tunis Branch

- Conformément au contrat de bail conclu en 2008 avec ABC Tunis Branch portant sur la sous-location du siège social y compris le parking, le total des loyers supportés par ABC Tunisie au titre de l'exercice 2021 s'élève à 483 KDT.
- Conformément à la convention de répartition des charges communes conclue en 2008 avec ABC Tunis Branch telle qu'autorisée par le Conseil d'Administration du 18/04/2008 et qui fixe le « Timesheet » comme critère de détermination des clés de répartition de ces charges, les taux relatifs à 2021 se détaillent comme suit :
 - 67% pour les frais du personnel et les autres frais (Même taux que 2020), en ce qui concerne ABC Tunisie.
 - 33% pour les frais du personnel et les autres frais (Même taux que 2020), en ce qui concerne ABC Tunis Branch.

Le total des charges payées par ABC Tunisie au cours de 2021 a atteint 4 323 KDT et le montant payé par ABC Tunis Branch à ABC Tunisie, 4 390 KDT.
- Au 31 décembre 2021, l'encours des comptes NOSTRI ouverts sur les livres de ABC Tunis Branch s'élève à 37 KDT et le montant des intérêts payés (comptes NOSTRI débiteurs) au titre de l'exercice 2021 s'élève à 3 KDT contre des intérêts perçus sur les comptes NOSTRI créditeurs de 13 KDT. A cette date, l'encours des comptes LORI de ABC Tunis Branch ouverts sur les livres de ABC Tunisie s'élève à 6 262 KDT et les intérêts servis en 2021 s'élèvent à 816 KDT contre des intérêts perçus sur des comptes LORI débiteurs de 6 KDT.
- Au 31 décembre 2021, l'encours des emprunts (au jour le jour et à terme) auprès de ABC Tunis Branch s'élève à 16 KDT et le montant des intérêts servis sur les emprunts contractés en 2021 s'élève à 85 KDT.
- Au 31 décembre 2021, l'encours des placements (au jour le jour et à terme) de ABC Tunis Branch est nul et le montant des intérêts reçus sur les placements effectués en 2021 s'élève à 84 KDT.
- Durant l'exercice 2021, ABC Tunisie a reçu des garanties de la part d'ABC Tunis Branch en couverture des risques encourus sur certains clients. Au 31 décembre 2021, le total de ces garanties s'élève à 272 613 KDT et le montant des commissions dues à ce titre s'élève à 769 KDT.
- Durant l'exercice 2021, ABC Tunisie a effectué des opérations de SWAP de change avec ABC Tunis Branch. Les gains nets réalisés par ABC Tunisie s'élèvent à 14 KDT. Au 31 décembre 2021, une seule opération de SWAP EUR/USD est en cours pour un montant de 20 millions d'euros.

Opérations avec ABC BSC (ABC BAHREÏN)

8. Le total des frais de licence et de maintenance relatifs au système d'information encourus par ABC Tunisie et dus à ABC BSC au titre de l'exercice 2021, s'élève à 1 520 KDT non encore réglés à la date du 31 Décembre 2021.
9. ABC Tunisie a reçu des garanties en couverture des crédits accordés à certains clients. L'encours de ces garanties s'élève à 34 113 KDT au 31 décembre 2021.
10. Au 31 décembre 2021, l'encours des emprunts (au jour le jour et à terme) auprès de ABC BSC est nul et le montant des intérêts servis sur les emprunts contractés en 2021 s'élève à 1 KDT.
11. Au 31 décembre 2021, l'encours des placements (au jour le jour et à terme) chez de ABC BSC est nul et le montant des intérêts reçus sur les placements effectués en 2021 s'élève à 92 KDT.
12. Au 31 décembre 2021, l'encours des comptes NOSTRI ouverts sur les livres de ABC BSC s'élève à 1 KDT.
13. Au 31 Décembre 2021, les garanties données sur ordre de ABC BSC s'élèvent à 106 597 KDT.

Operations avec ABC BRAZIL

14. Au 31 décembre 2021, l'encours des placements à terme chez de ABC BRAZIL s'élève à 74 763 KDT et le montant des intérêts reçus sur les placements effectués en 2021 s'élève à 1 066 KDT.

Operations avec ABC International Bank (ABC IB)

15. ABC Tunisie a contracté un emprunt auprès de ABC IB pour un montant de EUR 50 millions. L'encours de l'emprunt au 31 décembre 2021 est de 137 384 KDT et le montant des intérêts courus au titre de l'exercice 2021 s'élève à 4 692 KDT.

Cet emprunt a fait l'objet de couverture contre le risque de change par le recours au mécanisme de couverture du fond de péréquation de change.

Rémunération des dirigeants

16. Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général sont composés d'une rémunération brute de 274 KDT et des avantages en nature d'une valeur de 47 KDT.
17. L'enveloppe globale brute des jetons de présence, y compris les rémunérations allouées aux membres des comités émanant du conseil et octroyés aux administrateurs, au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, s'est élevée à 729 KDT.

Note 5.2- Affaires en défense

Une relation a intenté une action contre la Banque pour transferts illégaux entre ABC Tunis et ABC Tunisie pendant les années 2000 à 2002 et réclame la somme de 4 500 000 TND. Tous les jugements rendus ont été en faveur de la banque à tous les degrés de juridictions.

Le 14 juin 2017, la Cour de cassation a décidé de renvoyer l'affaire devant la cour d'appel.

La cours d'appel a désigné un expert pour présenter un rapport complémentaire. Faute de de présentation dudit rapport par l'expert, la cours d'appel a décidé initialement de délibérer et a fixé la date de prononcé de la décision au 04-01-2022 puis a décidé de ne pas délibérer et d'attendre à nouveau le rapport complémentaire de l'expert. La prochaine audience est fixée au 29 mars 2022 pour nos répliques. Dans l'intervalle, une nouvelle demande de documents a été reçu de la part de l'expert et la banque a répondu en sollicitant un délai supplémentaire pour y répondre.

Le même client a déposé une deuxième plainte le 15 avril 2016 réclamant des dommages et intérêts pour 16 115 KTND pour rupture abusive du contrat. Le tribunal a désigné un expert pour évaluer s'il y a lieu des dommages subis et son rapport a été remis au tribunal.

Le tribunal de première instance a rendu un jugement en faveur de la banque.

Note 5.3- Contrôle social

La banque a reçu le 1^{er} Février 2019 une notification de contrôle par les services de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) couvrant la période allant du 1^{er} Janvier 2016 au 31 décembre 2018.

En date du 21 Juin 2019, la banque a reçu une notification des résultats des travaux de contrôle réclamant le paiement de cotisations additionnelles de 634 KTND y compris les pénalités de retard.

La banque a formulé son opposition sur l'ensemble des chefs de redressement soulevés dans les délais légaux. En date du 09 Octobre 2019, la banque a reçu une notification des états de liquidation réclamant le paiement de la totalité des montants redressés. La banque a interjeté appel dans les délais légaux.

Le 09 Juillet 2021, la cours d'appel a rendu un jugement en faveur de la banque qui annule les états de liquidation et leurs effets.

La banque a notifié la CNSS du jugement rendu et nous sommes en attente de l'expiration des délais légaux relatifs au recours en cassation.

Note 5.4 – Evénements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 16 Mars 2022. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci joint de l'Arab Banking Corporation Tunisie, qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2021, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 16 mars 2022 sur la base des éléments disponibles à cette date, font ressortir des capitaux propres positifs de **82 811 KDT**, un résultat déficitaire de l'exercice de **267 KDT**, ainsi qu'une trésorerie positive de fin de période de **410 604 KDT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Arab Banking Corporation Tunisie au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « 6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Arab Banking Corporation Tunisie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations

3.1 Impact du changement de la méthodologie de détermination des provisions collectives

Nous attirons l'attention sur le contenu du paragraphe « **Provision collective** » de la note aux états financiers « **3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents** », relatif au calcul de la provision collective en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier. En effet, la banque a appliqué la nouvelle approche prévue au niveau de l'annexe 3 de la circulaire aux établissements de crédit n° 2021-01 du 11 janvier 2021 qui a modifié la circulaire aux établissements de crédit n° 91-24 prévoyant la méthodologie de calcul des provisions collectives telle qu'ajustée par la circulaire aux établissements de crédit n° 2022-02 du 4 mars 2022. Le montant de la dotation additionnelle au titre de l'exercice 2021 ainsi calculé est de 1 230 KDT contre une dotation de 234 KDT avant le changement.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

3.2 Passif éventuel

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « **5.2 Affaires en défense** », la banque est défenderesse dans un procès l'opposant à l'une de ses anciennes relations qui se voit réclamer le paiement de dédommagements portant sur des montants significatifs.

L'affaire est déboutée en deuxième appel au profit de la banque et son issue finale ne peut être estimée d'une façon définitive. A cet effet, aucune provision au titre d'un passif éventuel pouvant résulter de cette action en justice n'a été constituée dans les états financiers.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

3.3 Contrôle social

Nous attirons l'attention sur le contenu de la note aux états financiers « **5.3 Contrôle Social** ».

La banque a reçu le 1^{er} février 2019 une notification de contrôle par les services de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.

En date du 21 juin 2019, la banque a reçu une notification des résultats des travaux de contrôle réclamant le paiement de cotisations additionnelles de 634 KTND y compris les pénalités de retard.

La banque a formulé son opposition sur l'ensemble des chefs de redressement soulevés dans les délais légaux. Le 09 juillet 2021, la cours d'appel a rendu un jugement en faveur de la banque qui annule les états de liquidation et leurs effets.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière

des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 16 mars 2022.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer

une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 25 mars 2022

Les commissaires aux comptes

Cabinet CMG
Mohamed Jamil GOUIDER

Horwath ACF
Noureddine BEN ARBIA

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Nous portons à votre connaissance que nous n'avons reçu aucun avis de la part de votre Conseil d'administration concernant des opérations régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales (CSC) et des dispositions des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et relatives à des conventions nouvellement réalisées au cours de l'exercice 2021.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 dont les principaux volumes réalisés se résument comme suit :

1. Convention réalisée avec ABC International Bank (ABC IB)

ABC Tunisie a contracté un emprunt auprès de ABC IB pour un montant de EUR 50 millions. L'encours de l'emprunt au 31 décembre 2021 est de 137 384 KDT et le montant des intérêts courus au titre de l'exercice 2021 s'élève à 4 692 KDT. Cet emprunt a fait l'objet de couverture contre le risque de change par le recours au mécanisme de couverture du fond de péréquation de change.

2. Conventions et opérations réalisées avec ABC Tunis Branch

2.1 ABC Tunisie a reçu des garanties de la part de ABC Tunis Branch et ce, en couverture des risques encourus sur certains clients. Au 31 décembre 2021, la somme de ces garanties s'élève à 272 613 KDT. Lesdites garanties ont été rémunérées au taux de 0,25% de leurs montants. En 2021, les commissions dues par ABC Tunisie en faveur d'ABC Tunis Branch s'élève à 769 KDT.

2.2 ABC Tunisie a conclu en 2008 avec ABC Tunis Branch, un contrat de bail annuel prenant effet le 1^{er} avril 2008, portant sur la sous-location du siège social et d'un parking. Le montant du loyer payé au titre de l'exercice 2021 est de 483 KDT.

2.3 Conformément à la convention de répartition des charges communes conclue en 2008 avec ABC Tunis Branch telle qu'autorisée par le Conseil d'administration du 18 avril 2008 et qui fixe le « Timesheet » comme critère de détermination des clés de répartition de ces charges, les taux relatifs à 2021 se détaillent comme suit :

- ABC Tunisie a refacturé 33 % pour les frais du personnel et les autres frais, à ABC Tunis Branch.
- ABC Tunis Branch a refacturé 67 % pour les frais du personnel et les autres frais, à ABC Tunisie.

Le total des charges communes payées par ABC Tunisie en 2021 a atteint 4 323 KDT et le montant refacturé à ABC Tunis, s'est élevé à 4 390 KDT.

2.4 ABC Tunisie a effectué des transactions bancaires avec ABC Tunis Branch. Au cours de 2021, ces opérations ont abouti aux résultats suivants :

- ✓ Au 31 décembre 2021, l'encours des comptes NOSTRI ouverts sur les livres de ABC Tunis Branch s'élève à 37 KDT et le montant des intérêts payés (comptes NOSTRI débiteurs) au titre de l'exercice 2021 s'élève à 3 KDT contre des intérêts perçus sur les comptes NOSTRI créditeurs de 13 KDT. A cette date, l'encours des comptes LORI de ABC Tunis Branch ouverts sur les livres de ABC Tunisie s'élève à 6 262 KDT et les intérêts servis en 2021 s'élèvent à 816 KDT contre des intérêts perçus sur des comptes LORI débiteurs de 6 KDT.
- ✓ Au 31 décembre 2021, l'encours des emprunts (au jour le jour et à terme) auprès de ABC Tunis Branch s'élève à 16 KDT et le montant des intérêts servis sur les emprunts contractés en 2021 s'élève à 85 KDT.
- ✓ Au 31 décembre 2021, l'encours des placements (au jour le jour et à terme) de ABC Tunis Branch est nul et le montant des intérêts reçus sur les placements effectués en 2021 s'élève à 84 KDT.
- ✓ ABC Tunisie a réalisé avec ABC Tunis Branch des opérations de SWAP de change au cours de l'exercice 2021. Les gains nets réalisés par ABC Tunisie s'élèvent à 14 KDT. Au 31 décembre 2021, une seule opération de SWAP EUR/USD est en cours pour un montant de 20 millions d'euros.

3. Conventions et opérations avec ABC Bahreïn (ABC BSC)

3.1 Le total des frais de licence et de maintenance relatifs au système d'information encourus par ABC Tunisie et dus à ABC BSC au titre de l'exercice 2021, s'élève à 1 520 KDT. Ledit montant, non encore réglé, s'ajoute au coût du projet de montée en version du système d'information « Ambit », facturé en 2018, et qui demeure également non réglé à fin 2021.

3.2 ABC Tunisie a reçu des garanties de la part de Bank ABC BSC et ce, en couverture des risques encourus sur des relations. Au 31 décembre 2021, le montant de ces garanties s'élève à 34 113 KDT.

3.3 Au 31 décembre 2021, l'encours des emprunts auprès d'ABC BSC est nul et le montant des intérêts payés au titre de l'exercice clos à cette date s'élève à 1 KDT.

3.4 Au 31 décembre 2021, l'encours des placements d'ABC Tunisie chez ABC BSC est nul et le montant des intérêts reçus sur les placements effectués au titre de l'exercice clos à cette date s'élève à 92 KDT.

3.5 Au 31 décembre 2021, Le solde du compte NOSTRI ouvert chez ABC BSC s'élève à 1 KDT.

3.6 Au 31 Décembre 2021, les garanties données par ABC Tunisie sur ordre de ABC BSC s'élèvent à 106 597 KDT.

4. Conventions et opérations avec ABC Brazil

ABC Tunisie a effectué en 2021 des opérations de placement avec ABC Brazil. L'encours de ces opérations s'élève au 31 décembre 2021 à 74 763 KDT, et le montant des intérêts perçus au cours de l'exercice s'élève à 1 066 KDT.

III. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général sont composés d'une rémunération brute de 274 KDT y compris une gratification exceptionnelle de 45 KDT, et des avantages en nature d'une valeur de 47 KDT.
- Conformément à la décision de l'AGO du 29 avril 2021, l'enveloppe globale brute des jetons de présence octroyés aux membres du Conseil d'administration, y compris les rémunérations au titre des comités d'audit, des risques et de rémunérations, s'est élevée à 729 KDT. En outre, la banque a pris en charge les frais de déplacement et de séjour des membres du Conseil d'administration lors de ses réunions, qui se sont élevés à 26 KDT.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, se présentent comme suit (en KDT) :

| Désignation | Direction Générale | | Conseil d'administration | |
|--|-----------------------|----------------------|--------------------------|----------------------|
| | Charges de l'exercice | Passif au 31/12/2021 | Charges de l'exercice | Passif au 31/12/2021 |
| Avantage à court terme | 364 ^(*) | 43 | 755 | 5 |
| Avantage postérieur à l'emploi | - | - | - | - |
| Autres avantages à long terme | - | - | - | - |
| Indemnité de fin de contrat de travail | - | - | - | - |
| Total | 364 | 43 | 755 | 5 |

^(*) Le montant tient compte des provisions pour congés payés constatées en 2021 pour 43 KDT.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, et votre Conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres conventions et opérations régies par les articles susvisés.

Tunis, le 25 mars 2022

Les commissaires aux comptes

Cabinet CMG
Mohamed Jamil GOUIDER

Horwath ACF
Noureddine BEN ARBIA

